



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	9	3

SEANCE du vendredi 5 octobre 2018

**OBJET : 16-1 - AVENUE DE NICE  
- PARCELLES AO 325-121-124-126 -  
FUTURE RESIDENCE AUTONOMIE DE  
LA FONTONNE - ACQUISITION A TITRE  
ONÉREUX DES TERRAINS AUPRÈS DU  
CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES**

Le vendredi 5 octobre 2018 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 28/09/18, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAOUÏ, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Agnès GAILLOT, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. André-Luc SEITHER à Mme Jacqueline BOUFFIER  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS  
M. Marc FOSSOUD à M. Yves DAHAN  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE  
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI  
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR  
Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI  
M. Matthieu GILLI à M. Mickael URBANI  
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

**Absents :** M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2810/18

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 11 OCT. 2018

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 15 OCT. 2018

Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Le Département des Alpes-Maritimes, au titre de sa politique en faveur des personnes âgées, a déterminé des perspectives et des objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale. Parmi eux, le Schéma Départemental Gérontologique fait référence à un objectif spécifique portant sur la diversification de l'offre d'hébergement pour prendre en compte les situations d'isolement et de précarité.

Afin de mettre en œuvre concrètement cette orientation, le Département des Alpes-Maritimes a lancé des appels à projets successifs pour la création de places en résidences autonomie partiellement habilitées à l'aide sociale.

Ces résidences «autonomie» permettent d'accueillir des personnes âgées autonomes, lorsque l'avancée en âge le nécessite, et également un accompagnement dans un but de préservation de l'autonomie et de maintien du lien social.

Dans une perspective d'accroissement de l'espérance de vie, la Commune d'Antibes Juan-les-Pins a souhaité diversifier les modes d'accompagnement et d'hébergement. Les deux projets retenus (Esterel et Fontonne) s'inscrivent dans une politique de logement intermédiaire devant permettre aux personnes âgées et handicapées vieillissantes autonomes seules, ayant de faibles ressources, de trouver un lieu de vie sécurisant situé au cœur de quartiers dynamiques.

Dans le cadre des actions menées en faveur du logement social et conformément aux objectifs fixés dans le Programme Local de l'Habitat, notamment le soutien au logement des personnes âgées, la Commune d'Antibes entend saisir l'opportunité d'acquérir un terrain nu appartenant au Centre hospitalier d'Antibes quartier de la Fontonne, route de Nice afin de faire réaliser un programme multifonctionnel. A cet effet, par lettre du 11 juillet 2018, le Centre Hospitalier d'Antibes a fait part de son avis favorable à un tel projet et à une cession à la Commune d'Antibes au prix de France Domaine en date du 25/09/2017 soit 1 760 000 euros, avis prorogé jusqu'au 31/12/2018.

Ce projet devra permettre d'envisager sereinement l'avancée en âge par la création de :

- une résidence autonomie permettant aux personnes âgées et handicapées vieillissantes autonomes de bénéficier d'un habitat adapté accompagné des prestations facultatives devant permettre de favoriser leur autonomie le plus longtemps possible ;
- un foyer-restaurant ouvert aux résidents et aux personnes âgées du quartier ;
- des espaces d'animation devant permettre aux résidents et aux personnes âgées du quartier de rompre l'isolement et de favoriser les liens sociaux par la participation à des activités culturelles, ludiques, manuelles et sportives.

L'intérêt du projet réside en son ouverture sur l'environnement de quartier. L'environnement favorable du projet est apprécié au regard des éléments suivants favorisant son accessibilité :

- l'existence de services médicaux et services de soins et d'aide à domicile ;
- la proximité des services proposés par la filière gériatrique du Centre Hospitalier d'Antibes ;
- la présence de commerces et services de proximité accessibles à pied dans un rayon maximal de 200 mètres;
- la proximité d'un arrêt de transports en commun et de la gare SNCF de Biot ;
- l'absence de déclivité de l'environnement ;
- la présence d'activités culturelles, sportives ou de loisirs, adaptées à un public âgé (foyer-club d'animation Fontonne).

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Ce projet s'appuie sur la constitution d'un partenariat entre la société d'économie mixte Sophia Antipolis Habitat (SAH) et le Centre Communal d'Action Sociale d'Antibes (CCAS). La SAH, une fois propriétaire des emprises que la Ville souhaite lui céder, assurera la mission de propriétaire bailleur et le CCAS celle d'organisme gestionnaire titulaire de l'autorisation de fonctionnement, délivrée par le Département des Alpes-Maritimes.

La Résidence autonomie Fontonne accueillera 77 logements dont 71 T1 Bis et 6 T2.

Les prestations qui seront proposées s'inscriront strictement dans les obligations légales et réglementaires :

- un hébergement comportant un espace nuit, une cuisine, une salle de bain et un équipement domotique ;
- un accès à un service de restauration le midi du lundi au samedi ;
- une sécurisation de l'établissement par une présence humaine 24h/24 et 7j/7 ;
- un accès aux animations mais également aux actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie proposées aux résidents grâce à la perception du forfait autonomie ;
- un accès à une buanderie ;
- un entretien des parties communes et éventuellement des logements pour les personnes les plus dépendantes.

L'implantation de l'établissement a été réfléchi afin de favoriser le parcours résidentiel des personnes âgées, notamment lorsque leur niveau de perte d'autonomie nécessite un placement en EHPAD. Aussi, la proximité immédiate de l'EHPAD « Les Balcons de la Fontonne », géré par le Centre Hospitalier d'Antibes, favorisera une intégration sans "déracinement".

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition auprès de Centre Hospitalier d'Antibes d'un terrain nu déclassé et désaffecté au jour de l'acte authentique cadastré AO 325 pour 4200 m<sup>2</sup> ;

- **AUTORISE** l'acquisition dudit terrain cadastré AO 325 appartenant au Centre Hospitalier d'Antibes pour un montant de 1 760 000 euros conforme à l'avis de France Domaine en date du 25/09/2017, prorogé jusqu'au 31 décembre 2018 ;

- **APPROUVE** l'acquisition auprès du Centre Hospitalier d'Antibes de trois parcelles en nature de voirie cadastré AO 121, 124 et 126 pour respectivement 60 et 216 et 131m<sup>2</sup> ;

- **AUTORISE** l'acquisition desdites parcelles cadastrées AO 121, 124 et 126 appartenant au Centre Hospitalier d'Antibes pour un montant de 1 euro chacune s'agissant d'accès sans valeur marchande ;

- **DIT** que les crédits sont inscrits sur le Budget Primitif 2019 ;

16-1 - AVENUE DE NICE - PARCELLES AO 325-121-124-126 - FUTURE RESIDENCE AUTONOMIE DE LA FONTONNE - ACQUISITION A TITRE ONÉREUX DES TERRAINS AUPRÈS DU CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes relatifs à intervenir.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N. 16-1 - AVENUE DE NICE - PARCELLES AO 325-121-124-126 - FUTURE RESIDENCE  
AUTONOMIE DE LA FONTONNE - ACQUISITION A TITRE ONÉREUX DES TERRAINS AUPRÈS DU  
CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES -

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/10/2018

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 15/10/2018

---

**Numéro de l'acte :** DCM2810-18 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20181005-DCM2810-18-DE

---

**Date de décision :** 05/10/2018

**Acte transmis par :** Sophie LUBRANO LAVADERA

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes